

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# DOSSIER DE PRESSE

29 | 08 | 2023



## RENTRÉE SCOLAIRE 2023

“

*L'école de la République  
doit redevenir le lieu  
de tous les possibles.*

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne



**Agir  
avec vous !**



**Le bien-vivre dans les collèges est un préalable au bien-apprendre.**

**SÉBASTIEN VINCINI**

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

**E**n septembre 2023, plus de 68 000 jeunes haut-garonnais vont commencer ou poursuivre leur vie de collégiens, une étape essentielle dans leur parcours scolaire, leur construction personnelle et leur vie sociale.

Cette rentrée s'inscrit dans un contexte d'inflation inédit, qui pénalise les familles modestes et creuse les inégalités d'accès à l'éducation. Nous devons plus que jamais défendre l'égalité des chances et lutter contre les déterminismes sociaux. C'est pourquoi, nous maintenons la gratuité des transports scolaires sur notre territoire de compétence et renforçons l'aide à la restauration scolaire.

Le harcèlement scolaire, amplifié par les réseaux sociaux, est devenu un véritable fléau qui peut détruire des vies. Je veux créer les meilleures conditions pour que la violence n'ait plus sa place dans nos collèges et restaurer un climat de confiance et de bienveillance, qui est un préalable au bien-apprendre.

À partir de cette rentrée, nous déployons un plan de lutte contre le harcèlement scolaire dans l'ensemble des collèges haut-garonnais, en complément du dispositif pHARe de l'Éducation nationale. L'objectif est double : mieux prévenir et soutenir les jeunes et leur famille, mais également accompagner les auteurs, afin d'éviter qu'ils recommencent.

Alors que près de 3 000 nouveaux collégiennes et collégiens sont attendus d'ici cinq ans en Haute-Garonne, dont

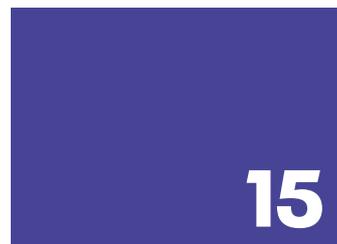
600 de plus pour la seule rentrée 2023, le Département a engagé un programme ambitieux de construction et de rénovation des collèges, afin d'offrir à chacune et chacun les meilleures conditions pour étudier. D'ici à 2030, 22 collèges vont être construits ou réhabilités pour un budget de 420 millions d'euros afin d'absorber ce boom démographique et adapter nos établissements au réchauffement climatique.

Je souhaite la réussite pour tous les élèves, quels que soient leur origine sociale ou leur lieu de résidence. Notre programme pour garantir la mixité sociale dans les collèges, lancé en 2017, porte ses fruits. Les résultats aux derniers brevets sont en hausse et je m'en réjouis. En juin dernier, j'ai signé avec Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse la première convention de France sur la mixité sociale, qui va nous permettre de poursuivre dans cette voie.

L'école de la République doit redevenir le lieu de l'égalité des chances, le lieu de tous les possibles. C'est dans un contexte serein et apaisé que les jeunes doivent vivre leurs « années collèges ».

Je souhaite à toutes les collégiennes et tous les collégiens une excellente rentrée 2023 !

# SOMMAIRE



<b>Un plan de lutte contre le harcèlement scolaire au collège</b>	<b>04</b>
<b>Des collèges de proximité adaptés aux enjeux de la transition écologique</b>	<b>06</b>
<b>Mixité sociale dans les collèges : le Département renforce et pérennise son dispositif</b>	<b>08</b>
<b>Le soutien au pouvoir d'achat des familles</b>	<b>10</b>
<b>Bien-vivre dans les collèges</b>	<b>12</b>
<b>Les chiffres de l'éducation</b>	<b>15</b>



# Un plan de lutte contre le harcèlement scolaire au collège

**Pour lutter contre le fléau du harcèlement scolaire, le Département lance un plan innovant et global, qui s'appliquera dès la rentrée scolaire 2023 dans les collèges.**

**A**lors que 20 % des 10/15 ans déclarent avoir déjà été victimes de harcèlement à l'école (selon une enquête Milan-press CSA, septembre-octobre 2022), le Conseil départemental veut lutter contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination dès l'adolescence et rétablir dans les collèges un climat scolaire serein et apaisé.

Mardi 27 juin dernier, les élus départementaux ont adopté un plan de lutte départemental contre le harcèlement scolaire, qui s'appliquera progressivement à partir de la rentrée 2023. Ce plan s'articule autour de deux volets : des actions de prévention et de sensibilisation dans les collèges (en complémentarité avec le dispositif PHARe de l'Éducation nationale) et l'accompagnement des victimes de harcèlement, des auteurs et des familles.

## **Les actions de prévention et de sensibilisation**

- Un nouveau catalogue d'actions de sensibilisation au harcèlement scolaire portées par des acteurs associatifs du territoire à disposition des collèges (sur le modèle du Parcours laïque et citoyen). 35 nouvelles actions déployées pour un budget de 192 000 €.

- 18 volontaires en service civique, spécifiquement formés, mobilisés dans les collèges pour informer les jeunes sur les « bons réflexes » à adopter et apaiser le climat scolaire. Expérimentation menée avec l'association Unis-Cité, pendant les pauses méridiennes, en lien avec l'Éducation nationale.
- Actions collectives de sensibilisation et de prévention du harcèlement et du cyber harcèlement, proposées par la Maison départementale des adolescents à destination des adolescents, de leurs parents et des professionnels. 22 séquences programmées entre novembre 2023 et avril 2024, sur les thèmes « Harcèlement et enjeux relationnels », « Image de soi », « Harcèlement sur les réseaux sociaux », « Droits, libertés et responsabilité de chacun ».
- Un guide pratique et pédagogique sur le harcèlement et les recours possibles, destiné aux élèves et aux familles, ainsi qu'un « harcèlomètre » (déjà utilisé par les professionnels de l'enfance) diffusés dans les établissements, à compter de novembre 2023.

## FOCUS

### Repenser les cours de récréation et les sanitaires

Au quotidien, les agressions, le harcèlement ou les violences se déroulent dans des espaces à l'abri du regard adulte. Des projets expérimentaux sont menés sur la réfection des cours de récréation des collèges Antonin Perbosc à Auterive et Voltaire à Colomiers, afin de végétaliser et améliorer l'utilisation équitable des espaces extérieurs, notamment entre les filles et les garçons. Des travaux similaires sont menés en 2023 (sur les vacances d'été et d'automne) dans plusieurs collèges : Pierre Labitrie à Tournefeuille, André Malraux à Ramonville, Le Plantaurel à Cazères et Jean Gay à Verfeil. En 2024, 5 autres établissements seront concernés : Galilée à La Salvetat-Saint-Gilles, Léon Blum à Colomiers, Jean Rostand à Balma et Daniel Sorano à Pins-Justaret.

Les cours de récréation des collèges neufs font l'objet d'un travail particulier pour lutter contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion. Le Département propose par ailleurs des blocs de sanitaires « non genrés » (sans urinoirs).

- Un plan de formation, construit en lien avec l'Éducation nationale, à destination des personnels des collèges, intervenants extérieurs et volontaires en service civique pour mieux repérer et signaler les cas de harcèlement. Un dispositif de formation gratuit sera également développé pour les acteurs départementaux éducatifs, sociaux et culturels (copiloté par le Conseil départemental, la CAF et l'Éducation nationale).
- Aménagement des espaces de vie dans les collèges pour éviter les situations de harcèlement. Conception plus égalitaire et sécurisante des cours, vestiaires, toilettes, entrées des établissements et des espaces de circulation.
- Maintien des dispositifs déjà déployés pour favoriser un climat scolaire serein et apaisé : Ateliers du midi (animations ludoéducatives sur la pause méridienne destinées à lutter contre les incivilités) et Parcours laïque et citoyen (catalogue de près de 260 actions sur les valeurs républicaines en 2023 - 2024).
- Mise en place de groupes de paroles sur le harcèlement pour les adolescents et leurs parents à la Maison départementale des adolescents.
- Stages collectifs en petits groupes à destination des harceleurs, à partir de janvier 2024 pour la prise de conscience de leurs actes, de leur portée et du risque encouru.
- Prise en charge médicale et psychologique des jeunes victimes de harcèlement via la Maison départementale des adolescents en lien avec le CHU de Toulouse. L'objectif est de créer un réseau de professionnels de santé formés sur ces questions.

Voir pages 13 et 14

### L'accompagnement des élèves et leur famille

- Renforcement de l'accès aux droits des victimes et de leurs familles via la Maison départementale des adolescents en lien avec ses partenaires associatifs de conseil juridique gratuit aux mineurs et aux familles (Conseil départemental de l'accès aux droits, Maison des droits, des enfants et des jeunes).

## EN CHIFFRES

**35**  
nouvelles actions  
de sensibilisation  
au harcèlement  
dans les collèges

**18** volontaires  
en service civique  
pour transmettre  
les bons réflexes

**1** guide  
pédagogique  
d'orientation

## FOCUS

### La Maison départementale des adolescents

La Maison départementale des adolescents (MDA), située rue Riquet à Toulouse, accueille, soutient et oriente les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille, de manière gratuite et confidentielle, sur toutes les problématiques liées à l'adolescence (addictions, rapport à l'alimentation, à l'image de soi, à la vie affective et la sexualité). Elle est dotée d'une équipe de 19 professionnels pluridisciplinaires : des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, psychologues, pédopsychiatres, un médecin de l'adolescent et une infirmière.

En 2022, le MDA a réalisé près de 1200 accompagnements individuels d'adolescents ou familiaux.

Elle a mis en place 3 « promeneurs du net » qui répondent aux questionnements des jeunes sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Chiffres 2022 :

- ▶ 18 000 sollicitations
- ▶ 1200 accompagnements individuels d'adolescents ou familiaux
- ▶ 5 700 entretiens individuels
- ▶ 150 actions collectives



# Des collèges de proximité adaptés aux enjeux de la transition écologique

**Après l'ouverture de 5 nouveaux collèges en septembre 2022, le Département poursuit un rythme de construction soutenu et engage un plan de rénovation thermique des collèges existants.**

**L**a Haute-Garonne attend plus de 3 000 nouveaux collégiens d'ici 5 ans, dont 600 élèves supplémentaires dès la rentrée 2023. Afin de répondre à cette forte pression démographique, le Conseil départemental a engagé un vaste programme de construction-rénovation : 17 nouveaux collèges, 3 rénovations ou reconstructions et 2 agrandissements d'ici 2030.

En septembre 2022, 5 nouveaux établissements ont ouvert à Beauzelle, Seysses, Cintegabelle et Toulouse (Saint-Simon et Guilhermy), pour atteindre 100 collèges publics sur la Haute-Garonne.

## **Deux chantiers en cours livrés en 2024**

Début 2023, les chantiers des collèges Paléficat, au nord de Toulouse, et Castelnau-d'Estrétefonds ont démarré.

D'une capacité de 720 élèves chacun, ces établissements ouvriront leurs portes à la rentrée 2024.

Ils répondent au cahier des charges ambitieux des nouveaux collèges du département, en matière d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone.

Ces deux projets ont reçu, en février 2022, la médaille d'or BDO (Bâtiment durable d'Occitanie), pour leur conception bioclimatique.

Le collège Paléficat sera le premier établissement conçu en structure bois, avec une isolation en bottes de paille et des murs en terre crue, ce qui permettra d'atteindre un haut niveau de performance énergétique.

Par ailleurs, les cours de récréation ont fait l'objet d'un travail particulier pour favoriser l'égalité filles-garçons et lutter contre les effets d'îlots de chaleur. Ce seront également les premiers collèges neufs à proposer des blocs de sanitaires « non générés », sans urinoirs.

### La livraison de Rosa Parks entièrement réhabilité

Le collège Rosa Parks, dans le quartier Toulouse Lalande, a été entièrement réhabilité et agrandi.

La première phase de ce grand chantier s'est achevée en 2022 avec la livraison d'un nouveau bâtiment d'enseignement, qui comprend des salles dédiées aux classes SEGPA aménagées pour faciliter l'apprentissage des métiers dans différents secteurs, et des salles destinées à la pratique artistique.

Le chantier de réhabilitation du bâtiment existant s'est terminé au printemps 2023. Le collège Rosa Parks offre désormais 1300 m<sup>2</sup> supplémentaires et des conditions de travail optimales à tous les collégiens et les personnels de l'éducation, dans un environnement moderne et végétalisé.

La réhabilitation du collège Rosa Parks, classé Réseau d'éducation prioritaire, fait partie du programme « mixité sociale » dans les collèges, engagé par le Conseil départemental depuis 2017, pour favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves.

### La rénovation du collège Pierre de Fermat à Toulouse

Le Département de la Haute-Garonne mène depuis 2019 un grand chantier de restauration des parties historiques du collège Pierre de Fermat, qui comprend des éléments de l'ancien collège des Jésuites, et notamment le Grand portail des élèves, ainsi que l'Hôtel de Bernuy avec son portail côté rue Gambetta.

Le Conseil départemental finance majoritairement ce projet de restauration, qui se déroule en plusieurs phases : la rénovation des deux portails assombrés par l'usure et la pollution, suivie des deux cours intérieures de l'Hôtel de Bernuy (cour d'entrée du collège et la cour d'honneur) ainsi que la façade le long de la rue Gambetta.

La dernière tranche, qui démarrera en 2024, concernera essentiellement la rénovation de la salle Ozanne (espace de réception situé dans l'ancien corps de logis de l'Hôtel de Bernuy), la façade de la rue Gambetta et le jardin à l'angle des rues Lakanal et Gambetta qui deviendra un jardin pédagogique.

Le coût du projet s'élève à 3,15 millions d'euros, dont 389 000 € financés par la DRAC.

### Un plan d'adaptation des collèges au changement climatique

En juin 2023, le Conseil départemental a adopté un plan d'adaptation des collèges au changement climatique, afin d'améliorer le confort thermique et la performance énergétique des bâtiments.

Huit collèges prioritaires vont faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation énergétique : Jean Mermoz à Blagnac, le Grand Selve à Grenade-sur-Garonne, Galilée à La Salvétat-Saint-Gilles, Paul Cézanne à Montrabé, Robert Roger à Rieumes, Bellevue, Nicolas Vauquelin et Stendhal à Toulouse.

Plusieurs autres grandes mesures vont être adoptées, comme :

- ▶ l'installation de grands ventilateurs au plafond dans 23 collèges en 2023 ;
- ▶ la poursuite de la végétalisation des cours de récréation afin de créer des îlots de fraîcheur, avec la plantation de plus de 1 000 arbres d'ici 5 ans ;
- ▶ l'installation de préaux supplémentaires dès 2023 dans les collèges Jean-Paul Laurens à Ayguesvives, Condorcet à Nailloux et Jules Ferry à Villefranche-de-Lauragais et dans 10 autres collèges en 2024 et 2025.

Pour chaque nouvelle construction, une étude d'ensoleillement est menée préalablement, afin de mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre les fortes chaleurs : installation de brise-soleil ou de « casquettes », de sondes géothermiques à 150 m de profondeur et d'un système de « géocooling » qui permet un rafraîchissement naturel du bâtiment.

#### FOCUS

#### Des nouveaux collèges à haute performance énergétique

L'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont à énergie positive (BEPOS) et répondent aux dernières normes en matière d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone, dans le choix de ses modes de construction notamment : matériaux bio-sourcés comme le bois, les briques de terre fabriquées sur site, la laine de bois et la paille.

Les nouveaux collèges sont dotés d'équipements énergétiques durables qui favorisent l'autoconsommation : pompes à chaleur géothermiques, électricité solaire photovoltaïque, récupérateurs d'eau, outils d'optimisation des consommations...

Depuis 6 ans, un paysagiste est systématiquement intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser la végétalisation des cours de récréation et des parvis.

#### EN CHIFFRES

**68 329**

collégiens attendus  
en septembre 2023  
en Haute-Garonne

**100** collèges publics

**17** nouveaux collèges  
d'ici 2030

**420 M€**  
investis pour  
la construction et la  
réhabilitation des collèges  
en Haute-Garonne



# Mixité sociale dans les collèges : le Département renforce et pérennise son dispositif

**Depuis 2017, le Département de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'Académie de Toulouse, mène un programme ambitieux pour faire de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais un facteur clé de la réussite scolaire de tous les élèves.**

## **U**ne convention qui pérennise et renforce le programme haut-garonnais

Le 19 juin 2023, Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, et Mostafa Fourar, recteur de l'Académie de Toulouse, ont signé la première convention nationale entre une collectivité et l'Éducation nationale, en faveur de la mixité sociale dans les collèges.

Mis en œuvre depuis 2017 par le Département, le dispositif haut-garonnais vise à améliorer l'équilibre social dans les 121 collèges publics et privés haut-garonnais. C'est un programme d'une ampleur unique en France, de par son budget (56 M€), le nombre d'élèves concernés (1600 élèves) et de partenaires parties prenantes. La première étape de ce plan s'est concentrée sur les 5 collèges classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée de Toulouse (Raymond Badiou, Bellefontaine, Rosa Parks, Stendhal, George Sand), touchés par la ségrégation urbaine. Les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine, pour lesquels les mesures de sectorisation classiques n'auraient pas été efficaces, ont été progressivement fermés et les élèves réaffectés vers des établissements favorisés de la métropole toulousaine. Des mesures d'accompagnement des élèves ont été mises en place par le Département (navettes gratuites jusqu'au collège d'affectation, actions de médiation

dans les collèges...) et par l'Académie de Toulouse (classes de 6<sup>e</sup> à 25 élèves, accompagnement personnalisé des élèves par des professeurs référents...).

Le Département a ouvert, en septembre 2022, deux nouveaux établissements de proximité, dans des zones moins enclavées et socialement mixtes (Saint-Simon et Guilhermy à Toulouse).

Depuis 6 ans, ce dispositif connaît des résultats encourageants. En 2022, 70 % des élèves du programme mixité ont obtenu leur Brevet, contre 63 % en 2021, et 50 % dans l'ancien collège Raymond Badiou.

### EN CHIFFRES

**56 M€**  
de budget pour le  
programme mixité sociale  
au collège

**1 600**  
élèves concernés  
par les mesures  
de « resectorisation »

**70 %**  
des élèves du programme  
mixité ont obtenu  
leur Brevet en 2022

### **La poursuite du dispositif d'incitation financière**

Le Conseil départemental a instauré un dispositif inédit d'incitation financière, depuis janvier 2019, à destination des collèges publics et privés engagés pour favoriser la mixité sociale au sein de leur établissement.

Cette mesure consiste à moduler une partie de la dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental pour financer des projets éducatifs, en fonction du taux de mixité sociale de l'établissement. La part structurelle qui permet le fonctionnement et l'entretien des bâtiments n'est pas concernée.

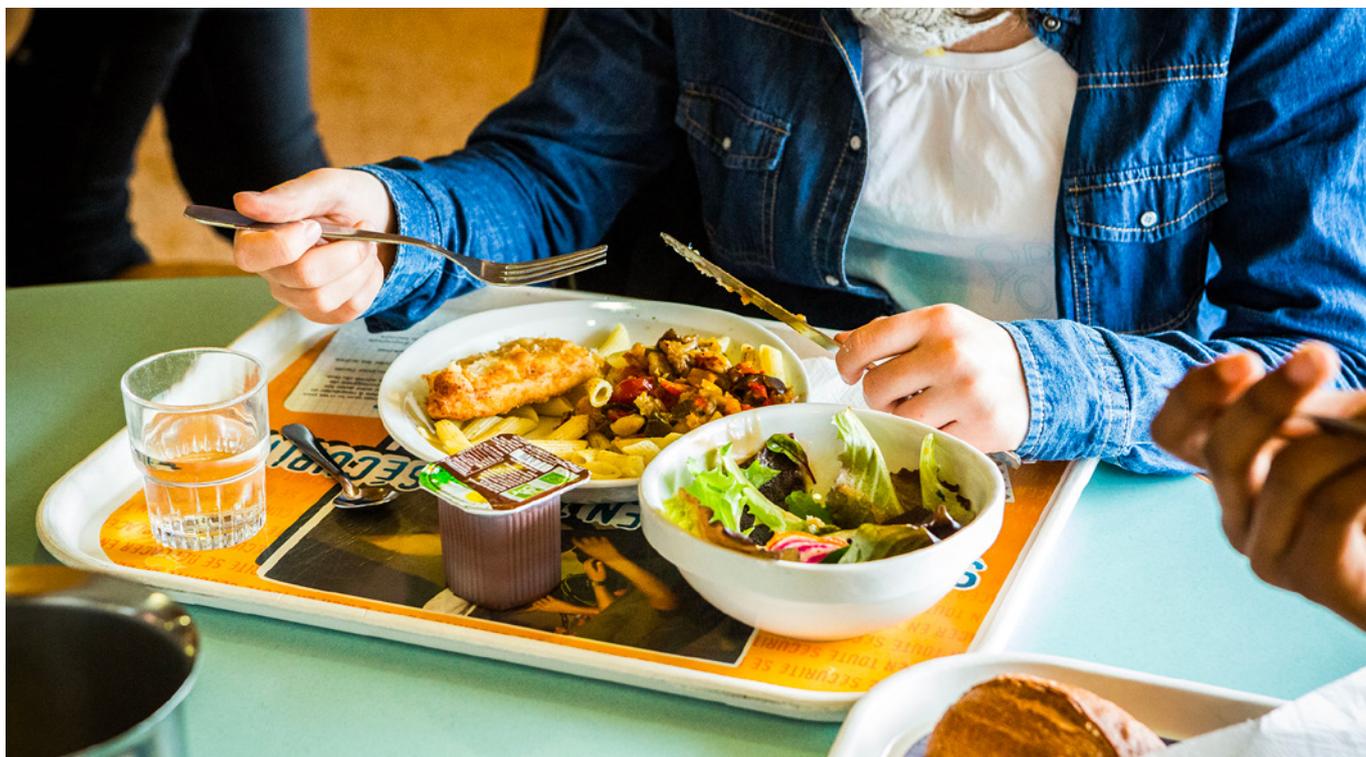
En application de ce dispositif, la part éducative varie entre 22 € et 70 € par élève, pour une moyenne de 54 €.

En 2023, 62 collèges ont bénéficié d'un bonus. L'objectif étant, qu'à terme, l'équilibre social, dans l'ensemble des 121 collèges publics et privés du département corresponde au secteur.

### **La sectorisation des nouveaux collèges**

Pour chaque nouveau collège, la sectorisation est travaillée de manière à favoriser l'équilibre social des effectifs et fait l'objet d'une concertation citoyenne avec l'ensemble des parties prenantes (parents d'élèves, communauté éducative, habitants du quartier...). Les secteurs des collèges existants sont révisés régulièrement en fonction de l'évolution démographique.

Le Département, depuis la mise en œuvre de son plan mixité, dispose d'un service chargé de la sectorisation et de la prospective des besoins du territoire, qui comprend notamment deux cartographes, un statisticien, un gestionnaire de données et deux personnes chargées des concertations citoyennes.



# Le soutien au pouvoir d'achat des familles

**Alors que l'inflation impacte durement les foyers modestes et précaires, le Département maintient l'ensemble de ses mesures sociales envers les familles.**

## L'aide à la restauration scolaire renforcée

Depuis la rentrée scolaire 2022, le Département a renforcé l'aide à la restauration scolaire des collégiens, en relevant les seuils des quotients familiaux. Cette aide permet de soutenir les familles haut-garonnaises les plus modestes, en compensant, intégralement ou à 50 %, les frais de restauration de leur(s) enfant(s) en collège.

La Haute-Garonne compte 61 686 élèves demi-pensionnaires (dont 8 553 élèves dans les collèges privés sous contrat) :

- ▶ 21 440 élèves bénéficient de l'aide à la restauration scolaire du Département (soit 35 % des demi-pensionnaires),
- ▶ dont 9 710 de la gratuité totale,
- ▶ dont 11 730 d'une gratuité à 50%.

Cette aide représente un budget de 6,3 M€ pour le Conseil départemental.

> Sur eCollège31, les familles peuvent simuler le montant d'aide à laquelle elles peuvent prétendre et déposer leur demande en ligne.

## Pas d'augmentation du prix du repas

Le Conseil départemental n'augmente pas le prix du repas de la restauration scolaire dans les collèges, malgré la hausse des coûts des matières premières. Plus de 6,6 millions de repas sont servis par an.

Le coût moyen d'un repas par élève est d'environ 8 €.

Le prix du repas pour les familles est de 3,50 €.

## EN CHIFFRES

**21 440** collégiens  
bénéficient de l'aide  
à la restauration scolaire

**39 479** élèves  
bénéficient du transport  
scolaire gratuit  
(sur les 108 communes  
couvertes par Tisséo)



### **E-media 31 : une médiathèque en ligne gratuite, disponible 24h/24, 7j/7**

Grâce au portail E-media 31, tous les collégiens haut-garonnais ont accès gratuitement aux ressources numériques de la Médiathèque départementale, dans une sélection adaptée au public des collégiens : 500 titres de romans, 1500 titres de BD et comics, de nombreux titres de presse, une sélection de films (accessible pendant les vacances scolaires), des tutoriels (sur l'informatique, le code de la route, les langues étrangères, le dessin, le sport...), ou encore des partitions de musique.

Modalités d'accès : via l'ENT et possibilité de télécharger l'application "ma médiathèque" sur smartphone et tablette.

### **Maintien de la gratuité des transports scolaires**

Le Conseil départemental prend en charge le transport scolaire pour les élèves de la maternelle à la terminale (dans le respect de la carte scolaire et d'un établissement situé dans un rayon de plus d'un kilomètre en ligne droite du domicile), résidant dans les 108 communes couvertes par Tisséo-collectivités. Cela concerne près de 40 000 élèves.

Le transport scolaire dans les autres communes haut-garonnaises est pris en charge par la Région Occitanie, en vertu de la Loi NOTRe.

Pour les élèves résidant sur des territoires non desservis par les réseaux réguliers de transport public (Tisséo, cars liO-Arc-en-Ciel, réseau TER – SNCF), le Conseil départemental met en œuvre des liaisons spécifiques gratuites en autocars. En septembre 2023, 317 services seront ainsi proposés aux élèves concernés.

Le Département déploie également 12 navettes pour les élèves issus des quartiers Reynerie/Bellefontaine vers leur collège d'affectation (dans le cadre du programme mixité sociale dans les collèges).

Cette politique volontariste représente un budget de 18,7 M€ pour le Département et une économie, pour les familles, estimée à 474 € par élève, par an.

Le Conseil départemental prend également en charge le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap domiciliés sur l'ensemble du département. À la rentrée 2023, 1 800 élèves et étudiants seront concernés. 10 % utiliseront les transports en commun, 10 % seront transportés au moyen du véhicule familial et 80 % emprunteront les services organisés par le Département. Cela représente un budget estimé à 15 M€.

### **FOCUS**

#### **Distribution des dictionnaires aux élèves de 6<sup>e</sup>**

Le Conseil départemental offre un dictionnaire à tous les élèves entrant en classe de 6<sup>e</sup>.

18 200 dictionnaires encyclopédiques vont être distribués cette année.

Une édition bi-média du dictionnaire Le Robert Collège (dictionnaire papier et en ligne) est également accessible sur l'espace numérique de travail eCollège31.



# Le bien-vivre dans les collèges

**Le Département de la Haute-Garonne œuvre pour un climat scolaire serein, apaisé où chacun puisse trouver sa place.**

## **D**es « flexiclasses » pour apprendre autrement

Les flexiclasses proposent des aménagements diversifiés, des assises variées (vélos bureau destinés à améliorer la concentration des élèves, chauffeuses, tabourets oscillants, tapis...), un mobilier plus léger et modulable (tables individuelles de différentes formes et hauteurs...), permettant aux élèves de travailler seul ou en groupe, d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'autonomie et facilitant l'accès aux ressources et équipements numériques mobiles (tablettes, ordinateurs portables) ou fixes.

En 2023, 12 collèges porteurs de projets pédagogiques dédiés bénéficient de ce type d'aménagement.

Par ailleurs, le Département équipe environ 25 collèges par an de matériels numériques : ordinateurs fixes et portables, tablettes, vidéoprojecteurs.

## **L'inclusion des élèves en situation de handicap**

À la rentrée scolaire 2023, 6 nouvelles Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), destinées à l'accueil en milieu ordinaire d'enfants en situation de handicap, ouvriront dans les collèges Voltaire à Colomiers, Louisa Paulin à Muret, Jules Verne à Plaisance-du-Touch (deuxième dispositif dans cet établissement) et dans 3 collèges toulousains, Henri de Toulouse-Lautrec (deuxième dispositif), Jolimont (deuxième dispositif) et Pierre de Fermat. Ces ouvertures porteront à 88 le nombre d'ULIS accueillis dans 82 collèges publics du département. Par ailleurs, le Département prend en charge intégralement le transport scolaire des élèves en situation de handicap.

## Le Parcours laïque et citoyen

Le Parcours laïque et citoyen, initié par le Département en 2016 dans les collèges haut-garonnais, propose aux enseignants un catalogue d'actions portées par des associations du territoire, autour des valeurs républicaines et du principe de laïcité.

Depuis sa création, ce dispositif unique en France suscite une forte adhésion de la communauté éducative.

- ▶ Depuis 2016, 273 000 élèves ont bénéficié d'une action (9 101 classes).
- ▶ Près de 86 % des établissements ont réservé des actions au cours de l'année scolaire 2022-2023.
- ▶ 100 % des collèges haut-garonnais ont déjà participé à ce Parcours depuis son lancement.
- ▶ 98 % des enseignants se disent satisfaits, voire très satisfaits, par la qualité des prestations et des intervenants.

Fort de ce succès, le Conseil départemental a étendu ce dispositif aux classes de CM2 (à la rentrée 2021) et CM1 (à la rentrée 2022).

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 1 676 classes, soit 52 280 élèves, ont participé à une action du Parcours Laïque et Citoyen.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 170 acteurs (associations, organismes, services du Conseil départemental...) proposent 258 actions gratuites et librement accessibles à l'ensemble des collèges du département.

Le Département consacre chaque année un budget de 900 000 € à la mise en œuvre de ce dispositif.

## Les ateliers du Midi

Le Conseil départemental accompagne les collèges dans l'animation de la pause déjeuner, avec les « Ateliers du midi ». Ce dispositif propose des activités aux élèves sur la pause méridienne et participe à l'amélioration du climat scolaire dans les établissements.

Les ateliers, proposés par les établissements et soutenus financièrement par le Département, encouragent la réalisation d'actions citoyennes, culturelles, ludiques ou sportives favorisant le vivre-ensemble, la mixité et l'émulation, quels que soient le genre, l'âge et la classe des élèves.

En Haute-Garonne, 91 % des collégiens sont demi-pensionnaires. Les animations proposées sont libres d'accès et gratuites.

L'aide attribuée par le Département s'élève entre 1 000 € et 8 000 € par collège, en fonction du nombre d'animations hebdomadaires.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 47 collèges ont pu bénéficier de cette aide pour déployer 132 ateliers.

Depuis son lancement en 2020, 88 collèges bénéficient de ce dispositif.

Cette action représente un budget pour le Département de près de 150 000 € par an.

## L'éducation artistique et culturelle au collège

Le Conseil départemental, en partenariat avec l'Éducation nationale, propose pour cette rentrée 11 parcours d'éducation artistique et culturelle (contre 9 en 2021-2022) dans les collèges, pour éveiller la sensibilité des jeunes, favoriser la pratique artistique et généraliser l'accès au spectacle : « Collège au cinéma », « Éloquence au collège », « Parole en je(u) », « Prix collégien de la bande dessinée », « La science des super-héros et héroïnes », « Fabrique ton média », « Fabrique ton propre contenu rais(eau)nné », « Danse au collège », « Orchestre de Chambre de Toulouse », « Jazz au collège » et « Rephotographions la Haute-Garonne ».

De nombreuses autres actions (ateliers, visites, médiations, parcours spécifiques) sont proposées tout au long de l'année par la Médiathèque départementale, le Musée départemental de la Résistance & de la Déportation, le Musée de l'Aurignacien, le Musée archéologique départemental à Saint-Bertrand-de-Comminges et la Direction départementale des Arts vivants et visuels du Conseil départemental.

28 923 collégiens haut-garonnais ont bénéficié d'un parcours ou d'une action d'éducation artistique et culturelle en 2022-2023 (contre 13 118 2021-2022).

## Favoriser l'activité physique et transmettre les valeurs du sport

Le Conseil départemental travaille en étroite collaboration avec l'UNSS et les Comités départementaux olympiques et sportifs afin de sensibiliser les collégiens à l'importance de l'activité physique et sportive.

Durant l'année 2022-2023, le Département a mis en place plusieurs événements, comme les entraînements commentés avec les équipes du TFC et du Stade Toulousain ou l'intervention d'une vingtaine de sportifs de haut niveau dans plusieurs collèges lors de la Semaine olympique et paralympique sur la thématique de l'inclusion.

Dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby, le Département, partenaire du GIP #FRANCE2023, organisera plusieurs opérations, dont la Fête du Sport scolaire, le mercredi 20 septembre prochain, en présence de 300 collégiens pour un tournoi de « rugby touché », en lien avec l'UNSS.

Le Conseil départemental proposera également des animations autour du passage de la Flamme olympique en Haute-Garonne en 2024, financé par la collectivité.

### FOCUS

#### La transition alimentaire dans les collèges

89 collèges publics (sur un total de 100) disposent d'une cuisine autonome. Près de 7 millions de repas sont produits chaque année pour un coût d'achat des denrées de 12 M€.

En janvier 2020, le Conseil départemental a adopté un plan pour améliorer la qualité alimentaire dans les collèges, qui répond à des défis majeurs : la transition alimentaire pour changer les habitudes de consommation, la transition écologique pour réduire et valoriser les déchets et proposer des repas durables et responsables.

Le Département se fixe pour objectif de proposer des repas 100 % faits maison, locaux et bio, progressivement sur les 5 prochaines années. 12 premiers collèges s'engageront dans cette démarche dès 2024 dans le cadre de la labellisation « Ecocert », qui est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective durable, bio et locale.

Depuis 2016, le Conseil départemental adhère au dispositif Agrilocal31, qui permet la mise en relation directe entre établissements et producteurs locaux et ainsi favoriser les circuits courts.

Plus d'un tiers des établissements publics haut-garonnais utilisent la plateforme Agrilocal31. La part des achats provenant de la Haute-Garonne et des départements limitrophes est de 97 %.

Des animations sont également menées dans les établissements pour faire connaître aux élèves les produits locaux de qualité et favoriser la rencontre entre les producteurs et les acheteurs des collèges : Au pré de l'assiette, Au pré de la ferme et Connectez-vous local.

Le Département vise aussi l'objectif de réduire de 20 % le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

À ce jour, 59 collèges sont engagés dans le tri et la valorisation des déchets issus des services de restauration, dans le cadre du Groupement de commandes du Conseil départemental. Plus de 500 tonnes de biodéchets sont ainsi collectées et valorisées chaque année.

# Les chiffres clés de l'Éducation

203 M€ en 2023  
(3<sup>e</sup> budget de la collectivité)  
répartis de la manière  
suivante :

**6,1 M€**  
pour les écoles primaires  
et maternelles (subventions  
aux communes)

**6,3 M€**  
pour l'aide à la restauration scolaire

**1,9 M€**  
de subventions  
aux projets éducatifs  
(dont le PLC)

**33,7 M€**  
pour les transports  
scolaires

**30 M€**  
pour le fonctionnement  
des collèges

**48 M€**  
pour le personnel  
technique

**77 M€**  
pour l'investissement

Le budget  
de l'Éducation

## La solidarité

L'aide à la restauration scolaire :

**21 440** élèves  
(soit 35 % des demi-pensionnaires)

Gratuité totale :

**9 710** élèves  
Budget : 6,3 M€

La gratuité des transports scolaires :

**39 479** élèves  
Budget : 18,7 M€

## Les collèges

**68 329**  
collégiens

attendus en Haute-Garonne  
en septembre 2023

**+ 600**  
à la rentrée 2023



**+ 3 000**  
collégiens  
d'ici 5 ans

**100** collèges publics

**89** établissements  
possèdent une cuisine  
autonome

**82** collèges publics  
accueillent une classe ULIS  
(Unités localisées pour l'inclusion  
scolaire)

**32** classes d'accueil  
d'élèves allophones UPE2A  
(Unités pédagogiques pour  
élèves allophones arrivants)

**21** collèges privés  
sous contrat d'association avec  
l'État scolarisant 9 500 élèves

**1 250** agents  
départementaux  
dans les collèges



## CONTACTS

### **Cécile van de Kreeke**

**Responsable des relations presse**

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

### **Coralie Bombail**

**Attachée de presse**

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42 - 07 77 70 22 27

Toutes les infos sur :



**espace-presse.haute-garonne.fr**  
**haute-garonne.fr**



Conseil départemental de la Haute-Garonne  
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9